

**Motion présentée par la Confédération Paysanne
et la Coordination Rurale de Bourgogne-Franche-Comté**

Session chambre d'agriculture du 28 novembre 2017

Le 12 Décembre 2017 se tiendra la prochaine réunion nationale « loup » en charge de préparer l'avis que devra rendre ensuite le Comité National de Protection de la Nature sur le plan loup 2018 – 2022.

La Chambre d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté tient à rappeler que le département de la Nièvre a fait l'objet fin 2016 et début 2017 de trois attaques successives de loup sur des cheptels ovins. Dans le département du Jura, la présence de loup a aussi été constatée (piège photo, observation visuelle).

Traumatisantes pour les éleveurs et facteurs de pertes économiques importantes, ces attaques ne sont que la suite logique des modalités de gestion des populations de loups en France, inopérantes et favorables à son développement.

En conséquence, la chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, tient à alerter sur la menace réelle qu'un plan loup inefficace fait peser sur le devenir de l'élevage herbager au sein de notre région.

Elle demande :

- Que les prélèvements de loups puissent s'effectuer efficacement, sous la responsabilité de l'Etat et en fonction des dégâts aux troupeaux (pas dans un cadre de gestion de l'espèce), ce qui implique notamment :
 - le retrait du Loup de la Directive Habitat et de la Convention de Berne (ou au moins son passage d'espèce strictement protégée de l'annexe II à espèce protégée de l'annexe III) ;
 - la création d'une ou plusieurs brigade(s) loup de l'ONCFS pour pouvoir intervenir dans toute la région ;
 - l'attribution de moyens plus conséquents à l'ONCFS et à la louveterie
 - par défaut, la possibilité de recourir à des tirs de défense sans autorisation préalable
- L'anticipation de la colonisation, avec un déblocage dès à présent des aides au financement à 100% des moyens de protection et de leur entretien dans l'ensemble de la région pour les éleveurs volontaires
- Une transmission transparente et réactive à tous les paysans des données sur les populations et attaques de loups
- Une indemnisation des pertes directes et indirectes financée dans son intégralité par le ministère de la transition écologique et solidaire


Elle s'oppose à :

- Toute forme de zonage ou de gestion différenciée qui conduirait à une inégalité de traitement selon les territoires, et notamment la suppression du zonage cercle 1/cercle 2 pour l'accès aux aides à la protection
- La mise en place d'une conditionnalité entre moyens de protection et indemnisation

Le meilleur moyen de contenir la prédation passe impérativement par une meilleure gestion du loup. En tout état de cause la présence de ce prédateur sur les territoires d'élevage représente un nouvel obstacle majeur pour le maintien de l'élevage herbager et extensif et de plein air, pourtant appelé de ses vœux par la société.

Pour la Confédération paysanne de
Bourgogne-Franche-Comté
Jérôme GAUJARD, porte-parole

Pour la Coordination rurale de
Bourgogne-Franche-Comté

Handwritten signature of Jérôme Gaujard, consisting of a stylized 'J' followed by 'G' and 'A'.